

URGENT

**NOUVELLES AIDES FINANCIÈRES
APPRENTIS, LYCÉENS, ÉTUDIANTS**

ARPE : *“Aide à la Recherche du Premier Emploi”*

Peuvent prétendre à cette aide :

Pré BAC : Tous les élèves **boursiers** des classes terminales de formations professionnelles et technologiques.

BTS / BTS en apprentissage :

Conditions : Soit, avoir perçu une bourse d’enseignement supérieur ou une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques au cours de la dernière année de préparation du diplômes.

Soit, s’il a préparé son diplôme par la voie d’apprentissage, remplir les conditions de ressources équivalentes à celles permettant de bénéficier des bourses de l’enseignement supérieur.

education.gouv.fr/arpe

AIDES FINANCIÈRES



APPRENTIS, LYCÉENS, ÉTUDIANTS



VOUS VENEZ D'OBTENIR VOTRE CAP, VOTRE BAC PRO
OU TECHNOLOGIQUE, OU BIEN VOTRE BTS



OU BIEN

Vous étiez
boursier



Vous avez passé
votre diplôme
par la voie
de l'apprentissage
et vous disposez de
peu de ressources

arpe

Vous pouvez bénéficier d'une aide
à la recherche du premier emploi*
(ARPE) de 200 euros/mois
pendant 4 mois

(et de 300 euros / mois pour les diplômés
de l'enseignement supérieur
par l'apprentissage)

* Hors emplois saisonniers

N'attendez pas ! Laissez votre adresse électronique sur
education.gouv.fr/arpe

Vous serez tenus informés des modalités pratiques et des conditions
d'attribution de cette aide dès qu'elle sera mise en place



Pour être accompagnés dans votre démarche,
rapprochez-vous du conseiller principal d'éducation de votre lycée
et du directeur de votre centre de formation